



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse  
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

# Perspectives & Réalités

décembre 2022  
Hors-série



Le dynamisme social au cœur des différentes crises

Quincaillerie  
**MAILLEN**

1A, rue de Lustin - Maillen  
083/65.56.20



Toutes  
nos années  
d'expérience  
sont à  
votre service



**VIDANGE  
BOTTON**

083/65.51.39 | 085/21.15.75  
081/74.25.88  
info@vidangebotton.be  
Rue de Lustin 4 - 5330 Maillen  
[www.vidangebotton.be](http://www.vidangebotton.be)



Vidanges | Nettoyages | Débouchages | Curage | Inspection caméra



**BOUILLON**

*Création & Entretien d'espace vert*

**0479 46 11 53**

CRÉATION, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

[www.bouilloncreation.be](http://www.bouilloncreation.be) - [info@bouilloncreation.be](mailto:info@bouilloncreation.be)

RUE COCHAUTE 11 - 5333 SORINNE-LA-LONGUE



**nélis** & fils

BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Place Communale 13 • 5330 ASSESSE  
Tél. : 083 65 53 37

# Et si on parlait de vos assurances ?

Eric Polet et Steve Detal vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.



Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE

T. 083/65 62 02

[info@polet-detal.be](mailto:info@polet-detal.be)

FSMA 063133

N° entreprise BE867.766.354

[www.polet-detal.be](http://www.polet-detal.be)

**polet & detal**  
assurances



Chères Concitoyennes,  
Chers Concitoyens,

Notre CPAS (Centre Public d' Action Sociale) a pour mission de développer la politique sociale communale.

Notre objectif est de répondre avec qualité et professionnalisme aux besoins sociaux des citoyens de notre Commune. Nous assumons, dans le respect des lois, les compétences qui nous sont confiées par l'Etat fédéral et les autorités fédérées. Notre équipe est composée au total de 70 personnes toutes formations confondues.

Notre CPAS fait face aux crises qui se suivent et qui s'imposent à lui: la COVID, la guerre aux portes de l'Europe, la crise du logement et de la santé mentale.

Et aujourd'hui l'énergie, cette puissance impalpable dont nous ne pouvons plus nous passer, est en voie de devenir un produit de luxe.

Nous avons toujours pu faire face et ferons toujours face aux difficultés rencontrées grâce aux compétences de notre personnel en termes de savoir-faire, de savoir-être et à ses capacités et volonté à anticiper et apporter des solutions aux problèmes rencontrés avec compétence et bienveillance.

Notre Conseil de l'Action Sociale peut également s'appuyer sur les compétences de sa Directrice Générale, Madame Isabelle Detal et sur le soutien de notre Commune dans le développement et la réalisation de ses projets au profit de l'intérêt général.

Nos actions et entreprises sont multiples et très diversifiées comme vous pourrez le découvrir au fil des pages qui suivent.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture.

Vincent Wauthier  
Président du CPAS  
vincent.wauthier@assesse.be  
0476/421145

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Esplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE  
Accueil : +32 83 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70

**Lun. : 14h à 19.30h**

**Mar., Jeu., Ven. : 8.30h à 12h.**

**Mer. : 8.30h à 12h et 13.30h à 16h**

**Sam. : 9h à 11.30h le 1er samedi du mois uniquement**

**Du sam. 12h au lun. 8h :  
083 65 50 55 (appels déviés)**

## Hors-série - Décembre 2022

**Photo de couverture :**

Pixabay

**Revue bimestrielle**

**Echevinat de la communication :**

[communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)

**Equipe de rédaction exceptionnelle :**

les services du CPAS, le Service Social, la direction de la crèche " Le jardin de Bécassine", la direction du centre Mena et Laurence Schaers pour le PCS.

**Sous la supervision du Comité de rédaction et du Comité de relecture :**

- Mmes M. DANS, V. MANTIA, M. PAULUS et C. VAUSE.
- MM R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN.

## Sommaire

### Service Social

Introduction	4
Permanences Sociales	5
Réinsertion Socio-Professionnelle	6
Revenu d'Intégration Sociale	7
Guidance Sociale énergétique (allocation chauffage)	8
Logement	12
Allocations pour personnes handicapées	14
Aide juridique de lière ligne	16
Médiation de dettes	16
Relais-Aînés	17
Seniors&vous	18
Pensions	18
Vie culturelle	19
Educatrice de rue	20
Le « Mercadona »	21
Le vestiaire « Au P'tit Bonheur »	21
La MAC, l'Alzheimer café et le voiturage	22
L'accueil des réfugiés ukrainiens	23

### Plan de cohésion sociale

Présentation	24
--------------	----

### Crèche

Infos pratiques	27
-----------------	----

### Centre Mena et Ila

Présentation	29
--------------	----

Directrice générale : [directrice.générale@assesse.be](mailto:directrice.générale@assesse.be)

Service comptabilité : [comptabilite@assesse.be](mailto:comptabilite@assesse.be)

Service population : [population@assesse.be](mailto:population@assesse.be)

Enseignement : [enseignement@assesse.be](mailto:enseignement@assesse.be)

Urbanisme : [cadredevie@assesse.be](mailto:cadredevie@assesse.be)

Ecopasseur : [ecopasseur@assesse.be](mailto:ecopasseur@assesse.be)

Personnel : [personnel@assesse.be](mailto:personnel@assesse.be)

Communication : [communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)

Taxation : [taxes@assesse.be](mailto:taxes@assesse.be)

Accueil extrascolaire : [lidwin.chamberland@assesse.be](mailto:lidwin.chamberland@assesse.be)

Services techniques : [travaux@assesse.be](mailto:travaux@assesse.be)

Service Tourisme-Culture : [tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be)

Bibliothèque communale : [direction@biblio-assesse.be](mailto:direction@biblio-assesse.be)

Régie Communale Autonome des Sports : [rcas@assesse.be](mailto:rcas@assesse.be)

# Le Service Social Général

## Introduction

« *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* » (article 23 de la Constitution belge).

Le travailleur social est le lien entre le citoyen et l'institution. Il est là pour accompagner les personnes et les familles. Il les aide à surmonter leurs difficultés et à trouver AVEC elles des solutions en cohérence avec leur projet de vie.

### Quelques exemples des missions d'un travailleur social :

- Vos sources de revenus sont insuffisantes, les revenus auxquels vous pouvez prétendre se font attendre ?
- Vous éprouvez des difficultés financières passagères ?
- Vous voulez connaître vos droits et obligations mais vous ne savez pas à quel service vous adresser ?
- Vous avez des difficultés pour rédiger un courrier, un CV, remplir un formulaire, ... ?
- Vous avez des problèmes de santé et vous ne savez pas comment être aidé(e) ?
- Vous souhaitez trouver une maison de repos ?
- Vous souffrez de solitude et souhaitez faire partie d'une association ?
- Vous ne percevez plus la part contributive pour vos enfants ?
- Vous souhaitez des renseignements sur le logement ?
- Vous avez droit à l'aide gouvernementale « fonds mazout » ?



N'hésitez pas à faire appel à notre équipe dynamique.

Les travailleurs sociaux vous épauleront afin de trouver la meilleure des solutions ou vous orienteront vers les services compétents. Notre équipe se tient donc à votre disposition : voir la page relative aux permanences sociales.

## Où et à qui vous adresser ?

Les permanences sociales se déroulent dans les locaux du CPAS, idéalement sur rendez-vous.

Il vous est donc recommandé de prendre contact avec un travailleur social **avant** tout déplacement au CPAS. L'agent d'accueil vous dirigera vers un local où votre entretien se déroulera.



### Liste des travailleurs sociaux :

- ✓ **Brigitte Delcorde**,  
responsable du Service Social Général  
083 61 54 81  
0478 63 41 46  
[brigitte.delcorde@assesse.be](mailto:brigitte.delcorde@assesse.be)  
le lundi de 8h à 12h  
le mardi et le jeudi de 8h à 16h
- ✓ **David Coppens**  
083 61 54 84  
0488 75 79 02  
[david.coppens@assesse.be](mailto:david.coppens@assesse.be)  
sur RDV
- ✓ **Ingrid Ulens**  
083 61 54 82  
0489 87 32 05  
[ingrid.ulens@assesse.be](mailto:ingrid.ulens@assesse.be)  
le lundi de 14h à 16h  
Les demandes d'allocations pour personnes handicapées : le mercredi de 9h à 11h
- ✓ **Nadège Bettinville**  
083 61 54 83  
0489 23 45 38  
[nadège.bettinville@assesse.be](mailto:nadège.bettinville@assesse.be)  
le lundi de 14h à 16h
- ✓ **Priscilla Debouck**  
083 61 54 88  
0488 75 78 30  
[priscilla.debouck@assesse.be](mailto:priscilla.debouck@assesse.be)  
le mercredi de 14h à 16h
- ✓ **Gaëlle Doneux**  
083 23 24 42  
0483 68 00 70  
[gaelle.doneux@assesse.be](mailto:gaelle.doneux@assesse.be)  
le vendredi de 9h à 11h
- ✓ **Lysa Marie Dupret**  
0478 79 37 15  
[lysa.dupret@assesse.be](mailto:lysa.dupret@assesse.be)  
le mercredi de 14h à 16h
- ✓ **Annick Lissoir**  
Éducatrice de rue  
083 61 54 85  
0473 44 22 21  
[annick.lissoir@assesse.be](mailto:annick.lissoir@assesse.be)  
sur RDV

# La réinsertion socio-professionnelle

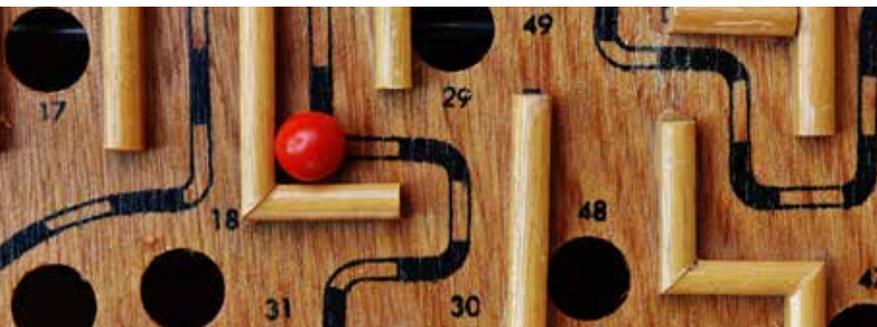
*Vous vous interrogez sur votre trajectoire professionnelle ?*

*Vous avez l'impression qu'aucune de vos démarches d'emploi n'aboutit et vous vous sentez démotivé(e) dans votre recherche ?*

*Vous avez l'impression que votre situation sociale met en difficulté votre recherche d'emploi (souci de mobilité, de santé physique ou mentale, de garde d'enfant, faible niveau scolaire,...) ?*



Le Service Insertion du CPAS d'Assesse propose, sous forme de rendez-vous réguliers, une réflexion large sur votre parcours, vos expériences, votre situation et ce qu'il est possible de faire à partir de là.



Grâce à certains outils de développement personnel et une approche « pas à pas », vous aurez l'occasion d'apprendre à regarder votre situation autrement et à pouvoir en tirer le meilleur.

Les freins comme les atouts sont mis en évidence afin de coconstruire un projet d'insertion sociale et professionnelle en accord avec ce que vous êtes et votre parcours de vie.

Tous les outils propres à l'insertion professionnelle (CV, apprivoisement de l'entretien d'embauche, réalisation de candidatures, mise en formation,...) sont également utilisés afin d'atteindre des objectifs d'insertion durable.

La personne de contact : **Nadège Bettinville** - 083 61 54 83 - [nadege.bettinville@assesse.be](mailto:nadege.bettinville@assesse.be)

## Pour vous, employeurs potentiels ?

DES CONSEILS EMPLOI POUR

# FAIRE PROGRESSER VOTRE ACTIVITÉ

La question du coût et des subsides reste encore trop floue pour vous ?  
Sachez que le service de remise à l'emploi de votre CPAS peut être une ressource intéressante pour conclure un **contrat win-win** au profit de votre activité et du marché de l'emploi.

**PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE AGENT LOCAL SPÉCIALISÉ**  
**DAVID.COPPENS@ASSESE.BE - 083/61 54 84 - CPAS**

# Qui a droit au Revenu d'Intégration Sociale ?

Si vos moyens de subsistance sont insuffisants et que vous ne pouvez changer cette situation par vous-même, vous avez droit, en principe, à un revenu d'intégration. Le Revenu d'Intégration est octroyé par le CPAS.

Avant que le CPAS ne décide de vous allouer le Revenu d'Intégration, il réalisera une enquête sociale et financière.



## Quelles sont les conditions d'octroi ?

Pour pouvoir bénéficier du RIS vous devez remplir certaines conditions:

### 1. Nationalité

- Soit avoir la nationalité belge.
- Soit être réfugié reconnu.
- Soit être apatride.
- Soit être inscrit comme étranger au registre de la population.
- Soit être un citoyen de l'Union Européenne, ou un membre de sa famille et bénéficiaire d'un droit de séjour de plus de trois mois.

### 2. Age

Soit vous avez:

- Plus de 18 ans.
- Moins de 18 ans et vous êtes enceinte ou émancipé(e) par le mariage ou célibataire avec enfant à charge.

### 3. Résidence

Vous devez avoir votre résidence habituelle et effective en Belgique.

### 4. Ressources

Vous ne disposez pas de ressources suffisantes et vous ne pouvez pas vous les procurer par vous-même.

### 5. Disposition au travail

Vous devez être disposé.e à travailler sauf si des raisons de santé ou des raisons particulières liées à votre situation vous en empêchent.

### 6. Epuisement des droits aux prestations sociales ou alimentaires

Vous devez d'abord faire valoir vos droits sociaux (chômage, incapacité de travail, etc.) ou alimentaires auxquels vous pouvez prétendre en vertu de la législation belge ou d'une législation étrangère. En effet, le CPAS n'intervient qu'en dernier recours (à titre RESIDUAIRE), si vous n'avez aucune autre source de revenus possible. Le CPAS peut vous aider à faire valoir vos droits aux prestations dont vous pouvez bénéficier.



## Comment introduire une demande?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de la commune où vous résidez (voir permanences sociales).

Un travailleur social réalisera une enquête sociale. Celle-ci a pour objectif de vérifier si vous avez droit à l'intégration sociale et sous quelle forme.

Vous devez fournir au CPAS tous les renseignements dont il a besoin:

- Votre identité.
- Vos ressources et celles des personnes avec qui vous cohabitez.
- Votre composition de ménage (avec qui vous habitez, etc.).
- Votre patrimoine (avoirs bancaires, si vous êtes propriétaire d'une maison, etc.).
- Les CPAS qui vous ont déjà octroyé une prime d'installation, une "activation", une immunisation des revenus professionnels.

Un travailleur social devra vous rencontrer dans votre lieu de résidence.

# La guidance sociale énergétique

## Vous vous posez l'une ou plusieurs de ces questions ?

« sous réserve, lors de l'impression de ce hors-série, de modification de la réglementation »



### Chauffage :

#### - Je me chauffe au bois et au pellets, y a-t-il des aides ?

A l'heure actuelle (mais la politique énergétique évolue sans cesse), une prime de 250 euros est prévue pour le pellet. Aucune prime n'est prévue pour le bois : les modalités ne sont pas encore fixées.

#### - Je me chauffe au gaz propane en citerne, ai-je droit à la prime mazout ?

Oui. L'allocation décidée par le gouvernement fédéral concerne tous les ménages ayant fait l'acquisition de gazoil de chauffage ou de propane en vrac (citerne) destiné au chauffage de leur habitation principale.

Pour plus d'info : [bit.ly/3fJVGFF](http://bit.ly/3fJVGFF)

#### - Puis-je cumuler la prime mazout et l'allocation chauffage ?

Oui. Attention les conditions d'octroi sont différentes et propres à chaque aide.

#### - La prime mazout couvre quelle période ?

Cette prime concerne toute livraison entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023. Une prime par ménage.

Pour les modalités pratiques, consultez le site : [bit.ly/3fJVGFF](http://bit.ly/3fJVGFF)

#### - Jusqu'à quand puis-je la demander ?

La demande peut être introduite en ligne ou par courrier recommandé (avec le formulaire repris sur le site) avant le 30/04/2023.

#### - J'ai besoin d'aide pour activer l'aide mazout. A qui puis-je m'adresser ?

Les formulaires papier sont disponibles à l'accueil de l'administration communale et sur le site informatique : [bit.ly/3fJVGFF](http://bit.ly/3fJVGFF)

Un contact center est aussi à disposition au 0800 120 33 ou par mail : [chequemazout@economie.fgov.be](mailto:chequemazout@economie.fgov.be)

#### - Je paye mon chauffage sous forme de provisions auprès de mon propriétaire. Puis-je quand même bénéficier de la prime ? Comment faire ?

Oui. La procédure est expliquée en détail sur le site : [bit.ly/3fJVGFF](http://bit.ly/3fJVGFF)

#### - Quelles sont les conditions pour obtenir l'allocation chauffage ? Pour quels carburants ?

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site : [fondschauffage.be](http://fondschauffage.be) ou vous adresser au service social du CPAS.

#### - L'allocation chauffage a-t-elle été modifiée suite à l'augmentation des prix ?

Oui. Le montant de l'allocation chauffage ainsi que la quantité maximale annuelle ont été augmentés.

Pour plus de détails, consultez le site : [fondschauffage.be](http://fondschauffage.be)

Ou contactez le service social du CPAS.

#### - Où puis-je m'adresser pour avoir plus d'infos à ce sujet et pour introduire ma demande ?

Les demandes doivent être introduites auprès du CPAS. N'hésitez pas à contacter le service social à ce sujet.

#### - Dois-je faire livrer 2000 litres en 1 fois ?

Non. La quantité maximale qui donne droit à cette allocation chauffage est de 2000 litres. Toutes ces demandes d'allocations peuvent se cumuler jusqu'au maximum autorisé.

#### - Où puis-je m'adresser pour les primes « énergie » et obtenir des informations techniques ?

Tous les renseignements concernant les primes peuvent être pris auprès du Guichet de l'énergie de Namur via son site ou sur place.

Plus d'info : [energie.wallonie.be](http://energie.wallonie.be)

Certaines primes communales sont également octroyées. Renseignez-vous auprès de l'administration communale.

### Electricité :

#### - Dois-je changer de fournisseur d'électricité au vu du prix ? Comment faire ?

Avant tout changement de fournisseur, il est préférable de bien se renseigner.

Le cregscan ([creg.be/fr/cregscan#/](http://creg.be/fr/cregscan#/)) vous permet de situer l'intérêt de votre contrat actuel. Il offre aussi la possibilité de comparer les contrats chez les autres fournisseurs. Il n'est pas toujours intéressant de changer.

D'autres sites permettent un comparatif : [monenergie.be](http://monenergie.be) ou le compacwape de la Cwape.

#### - Je consomme plus mais mon acompte ne se modifie pas, est-ce normal ?

L'acompte est généralement fixé lors du démarrage du contrat. Il n'est donc pas sensible à vos modifications de consommation. S'il est trop bas, la facture de régularisation risque d'être salée.

Vous pouvez contacter votre fournisseur qui confirmera la pertinence de votre acompte ou qui l'augmentera s'il est trop bas.

#### - Si je ne rends pas mes index, que se passe-t-il ?

A défaut d'index réels, votre facture sera calculée sur base d'index estimés. Elle ne sera



donc pas conforme à la réalité et l'addition risque d'être salée. Il n'y a donc aucun intérêt à ne pas rendre vos index lorsqu'ils vous sont demandés.

**- Si je regarde ma consommation annuelle, comment savoir si je consomme beaucoup d'électricité et d'eau ?**

Il existe des tableaux de référence pour vous situer par rapport à une moyenne.

Toutefois au vu du prix des énergies actuellement, l'intérêt économique est de réduire votre consommation.

**- Que consomment les appareils électroménagers ?**

Il existe un appareil testeur (ecowatt) qui permet de vérifier

la consommation de chaque appareil. Il est particulièrement utile pour traquer la consommation des appareils en veille et la consommation des appareils vieillissants.

A titre d'information, voici un site reprenant des consommations courantes : [bit.ly/2FYxkRI](http://bit.ly/2FYxkRI)

**- Y-a-t-il des pistes pour réduire ma consommation ?**

Pour économiser les énergies et l'eau, la première démarche consiste à comprendre vos consommations.

Analyser votre utilisation et mettre en œuvre toutes les mesures qui permettent de les économiser.

Un résumé des gestes économiseurs d'énergie est repris dans une brochure consultable sur le site : [bit.ly/3RfCvdm](http://bit.ly/3RfCvdm)

Et pour l'eau : [bit.ly/3ymqumt](http://bit.ly/3ymqumt)

Pour des informations plus techniques, n'hésitez pas à contacter le Guichet de l'énergie, rue Rogier n° 89 à 5000 Namur. Tél : 081/260474

Email: [guichetenergie.namur@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.namur@spw.wallonie.be)

**- Je ne comprends pas ma facture. Où puis-je trouver de l'aide ?**

Votre fournisseur peut vous donner tous les éclairages dont vous auriez besoin.

Vous pouvez aussi vous adresser à Energie info Wallonie [energieinfowallonie.be](http://energieinfowallonie.be)

Le service énergie du CPAS peut également vous apporter un éclairage.

**- Comment obtient-on le tarif social électrique ?**

Il existe deux catégories d'ayants droit. Pour plus d'informations, consultez le site : [bit.ly/3ec9HeY](http://bit.ly/3ec9HeY)

Actuellement et au vu de la crise énergétique, les personnes ayant le statut BIM peuvent également bénéficier du tarif social en restant chez leur fournisseur.

Plus d'info ? [bit.ly/3V7A06z](http://bit.ly/3V7A06z)

**- Y-a-t-il un tarif social de l'eau ?**

Il n'existe pas de tarif social de l'eau.

Toutefois, un fonds social de l'eau est mis à disposition des CPAS. L'accès au fonds est soumis à l'examen de la demande par le CPAS.

# Appareils électriques : combien consomment-ils par an ?

Pour faire des économies d'énergie efficacement, il faut connaître les appareils qui consomment le plus. Ensuite agir : remplacer, réduire l'usage, débrancher, supprimer...

**Comment calcule-t-on la consommation annuelle d'un appareil ?**

$$(x \text{ jours}) \times (x \text{ heures d'utilisation}) \times (x \text{ watts}) = x \text{ kWh/an}$$

1 000

**Combien ça coûte ?**

Multipliez les kWh indiqués par le prix du kWh figurant sur votre facture, toutes taxes et redevances comprises (en moyenne 0,25 €/kWh à Bruxelles).

**Remarques**

Les chiffres (source : Homegrade) de consommation correspondent à des usages moyens en conditions normales.

**Contrôler la consommation d'un appareil ?**

Il vous suffit d'insérer un wattmètre mobile entre la prise murale et la fiche de l'appareil. En vente dans les magasins de bricolage.

**Une question sur l'énergie ?**

POUR PLUS D'INFORMATIONS VISITEZ LE SITE :

Trouvez la réponse sur : [www.energuide.be](http://www.energuide.be)

**- A quoi correspondent les nouveaux labels inscrits sur les emballages d'objets électriques ?**

Ces labels caractérisent la performance énergétique des appareils et du matériel énergie.

Pour plus d'info : [bit.ly/3CcQbHc](http://bit.ly/3CcQbHc)

**- Je paye ma facture d'eau tous les trimestres. Est-il possible de la payer chaque mois pour que le montant soit moindre ?**

Oui. Vous pouvez demander à payer votre facture d'acompte mensuellement sans frais supplémentaires. Pour cela, il suffit de contacter la SWDE.

**- J'ai reçu ma facture de régularisation d'électricité. Je ne peux pas la payer en une fois, que puis-je faire ? Puis-je obtenir de l'aide pour la payer ?**

Vous pouvez toujours solliciter un plan de paiement auprès de votre fournisseur. En cas de difficulté, le CPAS peut être interpellé.

**- J'ai une petite fuite au niveau de la chasse d'eau du WC. Est-ce grave ?**

Une petite fuite d'eau peut rapidement impacter votre facture. Il est donc préférable d'intervenir au plus vite.

Pour plus d'infos sur les conséquences financières d'une fuite d'eau, vous pouvez consulter le site de la SWDE : [bit.ly/3Cd4iMB](http://bit.ly/3Cd4iMB)

**- Je consomme beaucoup de mazout pour chauffer ma maison. J'aimerais trouver un moyen de diminuer ma consommation annuelle. Où puis-je trouver des infos ?**

Le guichet de l'énergie peut vous donner toutes les pistes d'amélioration.

**- Je me pose des questions sur l'intérêt ou pas de mettre des panneaux solaires. Où puis-je trouver des réponses à mes questions ?**

Le Guichet de l'énergie est aussi une bonne source d'informations.

Plusieurs sites peuvent être consultés : [bit.ly/3Mc4KiX](http://bit.ly/3Mc4KiX) - [bit.ly/3ECZxir](http://bit.ly/3ECZxir)

Le GAL via le SFRE (Service Facilitation Rénovation Énergétique) peut également vous accompagner dans une démarche de rénovation. Email : [stephan.vis@tiges-chavees.be](mailto:stephan.vis@tiges-chavees.be) - Tél : 083/670347 ou 0478/097676

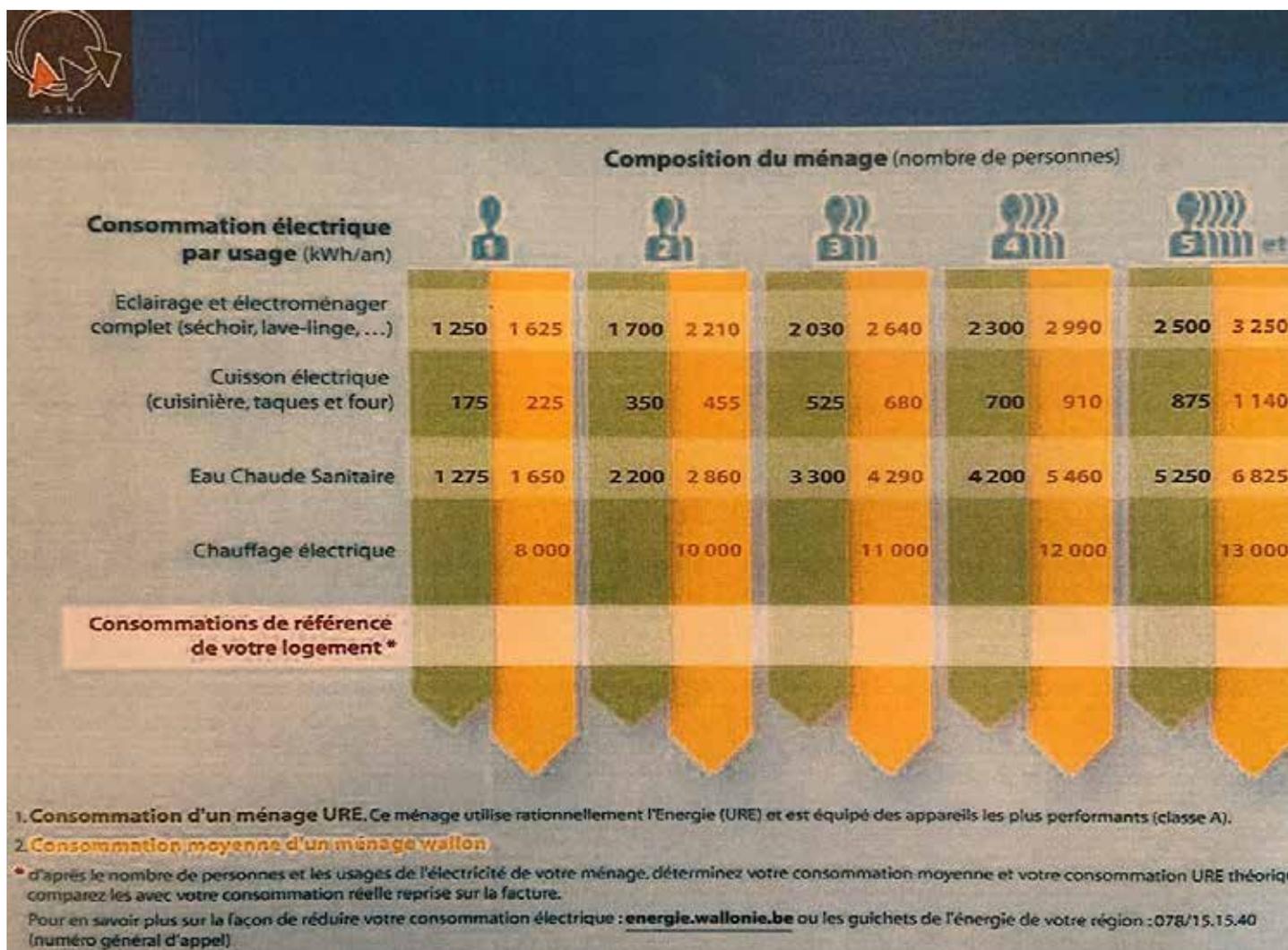
**- J'aimerais installer un poêle à pellets. Ai-je droit à une aide pour réaliser cet investissement ?**

Dans certaines conditions de revenus, vous pouvez faire appel au MEBAR (aide de la Région wallonne) pour des investissements économiseurs d'énergie.

Pour plus d'info : [bit.ly/3Cgjmci](http://bit.ly/3Cgjmci)

**- Ma situation professionnelle et familiale a changé récemment. J'ai moins de revenus. Ai-je droit à un statut particulier pour avoir une réduction sur mes factures d'énergie ?**

En cas de perte de revenus, n'hésitez pas à faire une



demande de statut BIM auprès de votre mutuelle. Ce statut donne actuellement droit au tarif social électrique. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle.

**- Je me chauffe au mazout. Existe-t-il une aide régulière pour m'aider à faire face aux frais liés au chauffage ?**

Certaines catégories d'ayants droit peuvent accéder à l'allocation chauffage s'ils alimentent leur chaudière avec le mazout, le gaz propane en vrac ou même le pétrole lampant.

Pour plus d'information : consultez le site : [www.fondschauffage.be](http://www.fondschauffage.be)

Ou contactez le service social du CPAS.

**- Je voudrais quelques conseils pour économiser l'énergie à la maison. Où puis-je en trouver ?**

N'hésitez pas à consulter le site de la Région wallonne : [bit.ly/3CfLLza](http://bit.ly/3CfLLza)

# L'EAU

**Consommation moyenne**

En moyenne, chacun de nous consomme +/- 120 litres d'eau par jour.

Prenons l'exemple d'une famille de quatre personnes dont deux enfants. Quelle sera leur consommation annuelle en fonction des besoins en eau des divers appareils et des commodités courantes :

Appareils	Consommation moyenne		Consommation moyenne pour une famille de 4 personnes	
	Volume ou débit	Fréquence /semaine	Par semaine	Par an
Evier	12,0 l/min - 0,7 m <sup>3</sup> /h	10 min /jour 120 l x 7 j	840 l	43 800 l
Arroseurs	16,6 l/min - 1 m <sup>3</sup> /h	2h / semaine 1000 l x 2 jour	2 000 l	20 000 l
Chasse d'eau	8 l	8 x 8 l par jour	448 l	23 300 l
Lavabo - bidet	6,00 l/min - 0,35 m <sup>3</sup> /h	10 min / jour 60 l x 7 jour	420 l	21 800 l
Baignoire	150 l	2 x 150 l	300 l	15 600 l
Lave - vaisselle	40 à 60 l soit 50 l	4 x 50 l	200 l	10 400 l
Lave-linge	80 à 160 l soit 100 l	2 x 100 l	200 l	10 400 l
Douche	15,0 l/min - 0,9 m <sup>3</sup> /h	3 x / semaine 45 l / douche	135 l	7 000 l
			<b>TOTAL</b>	<b>152 m<sup>3</sup></b>

*200 l d'eau / pers.  
ou 73 m<sup>3</sup> / an  
Car la consommation est un peu plus évaluée dans ce tableau.*

**Quelques conseils pour réduire sa consommation d'eau**

1. Préférez la douche (15 litres par minute) au bain (150 litres).  
Attention, une douche de plus de 10 minutes consomme plus d'eau qu'un bain !
2. Evitez de laisser couler un robinet pendant que vous vous brossez les dents (débit minimum : 6 litres /

**Si vous avez d'autres questions, vous pouvez prendre contact avec Ingrid Ulens :  
083 61 54 82 - 0489 87 32 05 - [ingrid.ulens@assesse.be](mailto:ingrid.ulens@assesse.be)**

# Le logement

## Quid des logements sur Assesse ?

La commune d'Assesse est un endroit où il est bon de vivre. La population l'a bien compris. Notre belle commune attire de plus en plus de nouveaux arrivants avec des moyens différents ce qui, dans la plupart des cas, fait grimper le prix des loyers.

Le prix moyen d'un appartement deux chambres dans l'entité est de 800 €/mois. Le prix moyen pour une maison unifamiliale (3ch) est de 1000 €/mois.

De plus, l'augmentation du coût de la vie favorise la recherche de logements moins onéreux et de logements sociaux.



## Quid des logements sociaux ?

### Qu'est-ce qu'un logement social ?

Les logements sociaux sont des logements publics à loyer modéré. Par loyer modéré, on entend des loyers qui sont calculés en fonction de vos revenus.

### Y a-t-il des logements sociaux sur notre commune ?

Oui. Les logements sociaux, au nombre de 20, sont gérés par des sociétés de logements sociaux (le Foyer Jambois & Extension et l'Agence Immobilière Sociale de Ciney-Andenne -Un toit pour Tous).

### Ai-je droit à un logement social ?

Pour prétendre à un logement social, il faut remplir deux conditions : une condition de revenu (précarité, modeste, moyen) et ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un immeuble. La condition de revenu est déterminée par des seuils qui fluctuent d'année en année. Ils sont disponibles en ligne ou directement auprès des sociétés de logements sociaux.

### Comment et où dois-je introduire une demande ?

Vous pouvez introduire votre demande directement auprès des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), le Foyer Jambois et/ou l' AIS Ciney-Andenne via leurs permanences ou au CPAS de votre commune.

Pour ce faire, votre dossier doit être complet : formulaire de demande, dernier avertissement-extrait de rôle des contributions, une composition de ménage, la preuve des revenus de votre ménage (fiche de paie ou autre), une attestation de non-propriété, une attestation de perception des allocations familiales, copie recto/verso de la carte d'identité. Et tout autre document utile prouvant votre situation : attestation de handicap, jugement, expulsion, ...

### Comment sont-ils attribués ?

Les logements sociaux sont attribués via un système de points de priorités : au plus vous avez de points, au plus vous avez la chance d'obtenir un logement. Ces points sont attribués en fonction de votre situation sociale (logement de transit, logement inhabitable, etc.), votre situation personnelle (sans abris, situation de handicap, etc.)

## Quid de la garantie locative ?

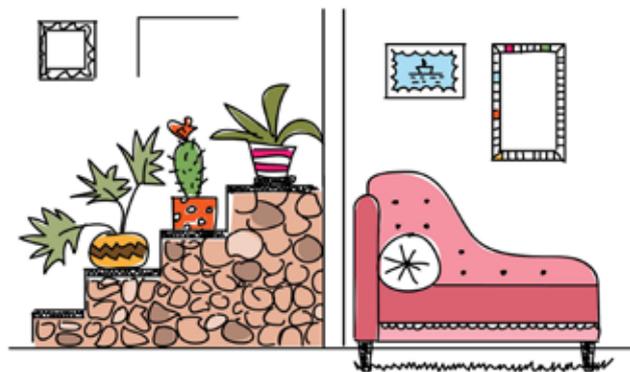
### Je n'ai pas de garantie locative personnelle, qui peut m'aider ? Quelles sont les démarches ?

Si vous n'avez pas la possibilité d'avancer une garantie locative,

- la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) prête l'argent nécessaire pour une garantie locative à taux 0%.
- le CPAS peut octroyer une garantie locative bancaire qui devra être reconstituée sur un compte bloqué au nom du CPAS, sur base d'un rapport d'enquête sociale (comme toute autre demande d'aide sociale).

Existe-t-il d'autres aides au logement ?

Il existe d'autres aides aux logements : allocation de déménagement et de loyer (ADeL) de la Région Wallonne (introduction auprès de la Région), prime à l'installation des CPAS (suite à la perte d'un statut de sans-abri).



## Quid du CPAS ?

### Qu'est-ce que les logements d'urgence ?

Un "logement d'urgence" est un logement géré par le CPAS qui loue pour une courte période à des personnes se trouvant dans une situation de besoin (habitation insalubre ou inhabitable, incendie, inondation, expulsion, violence intrafamiliale, événement calamiteux,...)

### Qui a droit aux logements d'urgence ?

Toute personne vivant sur la commune et étant dans une situation de besoin.

C'est le Conseil de l'Action Sociale qui détermine si la situation de besoin est établie et attribue le logement.

### La commune d'Assesse dispose-t-elle de logements d'urgence ?

Oui, elle dispose de deux logements d'urgence/transit.

Dans toutes les situations, vos obligations restent les mêmes : payer votre loyer, entretenir le logement en bon père de famille, etc., et ce jusqu'à la fin de votre convention d'occupation.

### Quel est le rôle du CPAS en cas d'expulsion ?

Le CPAS est averti lorsqu'une procédure d'expulsion est introduite contre un locataire. L'objectif est de permettre d'aider le locataire dans les démarches qu'il entreprendra (soutien à la recherche, aide financière éventuelle, règlement à l'amiable).

Le CPAS n'a pas d'obligation de trouver un nouveau logement.



## PARTENAIRES/LIENS UTILES

### SWL – Service Wallon du Logement

071204461

<https://www.swl.be/index.php/accueil-particulier/louer>

Permanence :

les lundis et jeudis de 9h à 12h

### AIS Ciney-Andenne – SLSP

Rue Bertrand, 97 à 5300 Andenne

083842509

[info@ais-andenne-ciney.be](mailto:info@ais-andenne-ciney.be)

Permanence :

- Andenne : mardi 9h-11h et jeudi 14h-16h

- Ciney : 2ème jeudi du mois

- Rochefort : 2ème mardi du mois

### Foyer Jambois & Extension - SLSP

Avenue Parc d'Amée, 1 à 5100 Jambes

081330450

Permanence :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30

### CPAS d'Assesse

Gaëlle DONEUX

083232442

[gaelle.doneux@assesse.be](mailto:gaelle.doneux@assesse.be)

# Les allocations pour personnes handicapées

## **Je souffre d'un handicap. Comment puis-je introduire une demande ?**

La demande doit être introduite en ligne pour les personnes âgées de 18 à 64 ans.

Introduisez vous-même une demande sur My Handicap en vous connectant avec votre carte d'identité électronique (eID) et votre code pin. Vous pouvez introduire une demande dans l'onglet « Mon dossier ».

Vous obtenez immédiatement un aperçu des produits (allocations ou mesures) que vous pouvez demander. Si vous cliquez sur un produit, vous ouvrez un formulaire de demande. Dans ce formulaire, il est important de donner le plus possible d'exemples concrets de l'impact de votre handicap sur votre vie quotidienne. Veillez donc à remplir tous les champs. La demande est envoyée par voie électronique à la Direction générale (DG) Personnes handicapées.

Assurez-vous aussi d'indiquer le nom de votre médecin traitant. La DG Personnes handicapées demandera ensuite elle-même les données médicales au médecin traitant indiqué dans le questionnaire.

Si vous avez besoin d'aide, votre mutuelle ou votre CPAS peuvent vous aider à compléter le formulaire en ligne.

Attention, depuis le 1er janvier 2021, vous ne pouvez plus vous adresser au SPF Sécurité sociale pour introduire une demande d'APA (allocation pour personne âgée). Vous pouvez vous adresser à votre mutualité pour faire la demande. Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'AVIQ, qui coordonne les mutualités à ce sujet.

Désormais, ce sont également les mutualités qui (sous contrôle de l'AVIQ) se chargeront de la reconnaissance médicale de votre handicap pour votre demande d'aide aux personnes âgées.

## **On m'a parlé du SPF Personnes Handicapées et de l'AVIQ. Qui fait quoi ?**

Le SPF personnes handicapées est chargé d'établir une reconnaissance de handicap pouvant déboucher sur l'octroi d'avantages sociaux et fiscaux et / ou une allocation financière.

L'AVIQ joue plusieurs rôles dans le cadre du handicap : l'accompagnement socio-professionnel, les formations, les aides au domicile, l'hébergement spécialisé,...

Les deux administrations sont donc complémentaires.

Plus d'infos ? [handicap.belgium.be](http://handicap.belgium.be) - [aviq.be](http://aviq.be)

## **Mon enfant souffre d'un handicap. A quoi ai-je droit ? Quelles sont les démarches ?**

Pour les allocations familiales majorées, il faut d'abord introduire votre demande auprès de votre caisse d'allocations familiales qui vous orientera vers les organismes susceptibles de vous aider pour la suite.



**Petite particularité assessoise, la permanence communale qui reçoit les demandes d'allocations pour personnes handicapées se tient au CPAS.**

## Quels types d'allocations?

### 1. L'APA (allocation pour personnes âgées).

Vous êtes âgé(e) d'au moins 65 ans, vous êtes belge ou assimilé(e) et vous résidez et êtes domicilié(e) en Belgique. Vous souffrez d'un manque ou d'une réduction d'autonomie pour :

- vous déplacer.
- vous nourrir ou préparer votre nourriture.
- assurer votre hygiène personnelle ou votre habillement.
- assurer l'hygiène de votre habitat et accomplir les tâches ménagères.
- vivre sans surveillance et éviter les dangers.
- communiquer et avoir des contacts sociaux.

Votre degré d'autonomie sera évalué et se traduira par une somme de points qui fait référence à une catégorie et donc à un montant de l'allocation. Evidemment, vos revenus, vos biens et votre situation familiale sont pris en compte et les plafonds de référence déterminent si oui ou non vous avez droit à cette allocation.

### 2. L'ARR/AI (allocation de remplacement de revenus/ allocation d'intégration).

S'adresse aux personnes souffrant d'une réduction d'autonomie âgées de 18 à 64 ans, belges ou assimilées, domiciliées et résidant en Belgique. La procédure est semblable à celle de l'obtention de l'APA.

#### Quels sont les avantages sociaux et fiscaux?

Si vous souffrez d'un handicap qui limite votre autonomie, une reconnaissance seule (sans demande d'allocation) peut être demandée et examinée. Une expertise médicale déterminera si vous entrez ou non dans les conditions pour bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux, tels que :

- la carte de stationnement.
- le tarif téléphonique social.
- les avantages fiscaux sur véhicule.
- la réduction d'impôts.
- la réduction du précompte immobilier.

### 3. Les allocations familiales supplémentaires

Ce supplément est accordé aux parents d'un enfant âgé de 0 à 21 ans et atteint d'un handicap ou d'une affection. Ces allocations familiales supplémentaires (AFS) étaient anciennement appelées "allocations familiales majorées ».

Vous avez droit à ce supplément y compris si votre fils/fille n'est pas inscrit(e) à l'ONEM ou ne suit aucun enseignement.

Vous pouvez recevoir un supplément jusqu'au mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 21 ans.

Adressez-vous à votre caisse d'allocations familiales. Elle transmettra votre demande à l'AVIQ qui vous enverra une lettre avec toutes les informations pratiques concernant la suite du processus et les démarches à effectuer.

Lorsque le dossier est complet (volets A et B remplis ainsi que réception de tous les documents attestant de l'affection de l'enfant), l'AVIQ réalise une évaluation sur base du dossier ou à la suite d'un rendez-vous médical.

Le médecin désigné par l'AVIQ évalue le handicap ou l'affection de votre enfant en se basant sur trois piliers :

- Les conséquences physiques et mentales du handicap ou de l'affection.
- Leurs conséquences pour la participation de l'enfant à la vie quotidienne (mobilité, faculté d'apprentissage, soins corporels...).
- Les conséquences du handicap pour la famille (traitement médical, déplacements nécessaires, adaptation de l'environnement...).

Le médecin accorde des points pour chaque pilier. L'enfant a droit à un supplément lorsqu'il obtient au moins 4 points pour le pilier 1 ou au moins 6 points au total des trois piliers.

L'AVIQ communiquera les résultats de l'évaluation à la famille et à la caisse d'allocations familiales. La décision est envoyée à la famille par sa caisse d'allocations familiales.



## Qui contacter au CPAS pour obtenir les réponses à vos questions ?

Ingrid Ulens

083 61 54 82 - 0489 87 32 05 - [ingrid.ulens@assesse.be](mailto:ingrid.ulens@assesse.be)

# L'aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne

## En quoi consiste l'aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne?

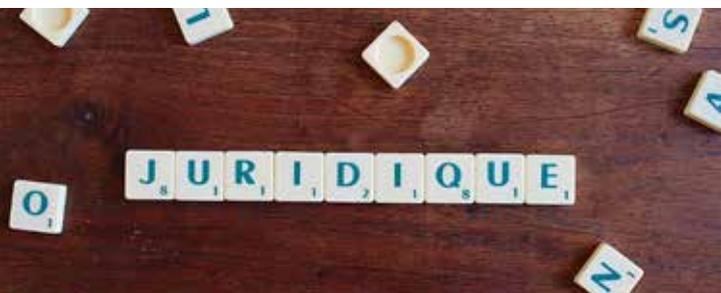
Elle vous permet d'obtenir auprès d'un avocat des renseignements pratiques, un premier conseil, des informations juridiques.

Concrètement, par cette aide, vous pouvez obtenir :

- la clarification de votre besoin.
- une réponse à une question précise : quel service peut m'aider? Dois-je être représenté(e) par un avocat? Dois-je répondre à un courrier d'huissier?
- une information pratique sur les possibilités qui s'offrent à vous :
  - dans le domaine civil (séparation, pension alimentaire, adoption, etc.).
  - dans le domaine pénal (peine de travail, détention limitée, probation, mise en liberté provisoire, amendes liées à une infraction, etc.).
- un premier conseil juridique.

A ce stade, l'avocat n'effectue donc aucune démarche à votre place, ni l'examen d'un dossier en profondeur, ni la défense de vos droits.

L'aide juridique de première ligne est gratuite et accessible à tous, sans condition de revenus.



## Où obtenir cette aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne?

Dans les locaux du CPAS, Esplanade des Citoyens, 2 à 5330 Assesse.

Les premiers vendredis de chaque mois, de 14h à 16h.

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire par téléphone au CPAS d'Assesse au 083 61 54 89.

## La médiation de dettes

### Pour qui ?

Notre Service de médiation de dettes GREASUR est accessible sans condition à toute personne qui ne parvient plus à rembourser ses dettes.

### Dans quel but ?

Vos difficultés financières peuvent être la conséquence d'une perte de revenus (perte d'emploi, maladie, handicap, ...), d'un problème de gestion ou d'un déséquilibre entre les revenus et les dépenses.

Si vous vivez cette situation, la médiatrice de dettes vous aidera à établir le budget qui vous permettra, sur base de vos revenus, de payer vos dépenses essentielles de la vie courante et, en même temps et pour autant que cela soit possible, vous proposera ainsi qu'à tous vos créanciers un plan d'apurement de toutes vos dettes.

Dans certaines situations particulières, la médiatrice pourra également vous proposer la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes.

### Qui contacter, quand et où?

Sabine Merschaert, médiatrice de dettes

081 44 61 81 - [administration@greasur.be](mailto:administration@greasur.be)

Uniquement sur RDV, chaque lundi de 9 h à 16 h au CPAS d'Assesse



### **Vous êtes un(e) aîné(e) assessois(e) de plus de 65 ans ou un proche, et vous avez besoin d'une aide ou d'une information?**

Le CPAS d'Assesse met à votre disposition, depuis mai 2017, un service spécifique à destination des aîné(e)s de la commune.

Grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, nos aîné(e)s vivent plus longtemps à nos côtés. Leurs besoins sont spécifiques et méritent une attention toute particulière.

Le service Relais-Aînés a été créé spécifiquement dans le but de rencontrer leurs besoins et leurs attentes afin de leur faciliter la vie au quotidien.

#### **Ce service se donne pour mission :**

1. De répondre aux demandes individuelles, d'en assurer le suivi et d'accompagner le mieux possible les personnes et leurs familles dans les choix à opérer.

- l'aide administrative.
- l'information sur vos droits (donation, succession, logement, administration de biens et de la personne,...).
- l'information sur les services d'aides à domicile (aide familiale, aide ménagère, infirmière, repas à domicile,...).
- l'information sur les convalescences, maisons de repos ou autres structures d'accueil.
- l'aide sociale, psychologique et financière.
- l'accompagnement psychosocial.
- l'information sur la santé, la sécurité et la mobilité.
- l'information sur les loisirs et la culture.
- l'accompagnement individuel des souhaits de fin de vie.
- une écoute...



2. Le service a une mission plus collective qui recouvre davantage la notion de projets à réfléchir, à développer avec et pour les aîné(e)s et ce, en lien avec les partenaires du réseau institutionnel, tout en développant des synergies avec les services existants dans le but de répondre du mieux possible aux attentes et besoins.

### **Qui sont les personnes de contact au CPAS ?**

**David Coppens**

083 61 54 84 - 0488 75 79 02 - [david.coppens@assesse.be](mailto:david.coppens@assesse.be)  
uniquement sur RDV

**Annick Lissoir**

083 61 54 85 - 0473 44 22 21 - [annick.lissoir@assesse.be](mailto:annick.lissoir@assesse.be)  
uniquement sur RDV

# Seniors&Vous

## Un projet qui se réinvente

Dans le cadre du volet « Action sociale » du GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL, le projet « Seniors & Vous », a commencé en 2019 par un spectacle de théâtre-action qui a été donné en représentation sur chaque commune du territoire, portant les témoignages authentiques et sans tabous des seniors de nos villages vers toutes sortes de publics (écoles, communautés, villages, maisons de repos...) afin de les sensibiliser aux questions, espoirs et désillusions de nos aînés.

À la suite de la crise COVID, qui a hélas interrompu les représentations après 3 spectacles seulement, le projet s'est totalement réinventé et deux outils pérennes ont été créés à partir des témoignages initiaux afin de véhiculer la parole de nos seniors malgré la pandémie. Ces deux outils sont un support d'animation et de discussion pour groupes de seniors, et un outil pédagogique destiné aux enfants de 10 à 12 ans (niveau 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire). Ils sont à l'heure actuelle encore disponibles gratuitement sur simple demande en contactant le GAL.

Enfin, au sortir de la crise sanitaire, Seniors&Vous réagit à nouveau et remobilise des artistes de théâtre pour réécrire la pièce sous une forme plus interactive, plus dynamique. Le nouveau spectacle renoue avec les racines du théâtre-action en impliquant le public au cœur des témoignages des personnes âgées, créant la discussion entre horizons et générations.

Dès le début de l'année 2023, une seconde série de représentations est prévue dans les communes de Gesves, Assesse et Ohey, afin de reprendre ce qui a été interrompu il y a 2 ans ! Restez aux aguets quant aux annonces à venir !

**Pour tout renseignement :** Fabienne SCHINS - [fabienne.schins@tiges-chavees.be](mailto:fabienne.schins@tiges-chavees.be)



## Les pensions

Le droit à la pension est en principe instruit automatiquement dans les régimes de pension des travailleurs indépendants et des travailleurs salariés à l'âge de 65 ans jusqu'en 2024, à l'âge de 66 ans en 2025 et 67 ans en 2026 et années suivantes.

Il est toutefois possible d'obtenir une pension de retraite anticipée dès 60 ans, à condition de pouvoir justifier de 35 ans de carrière tous secteurs professionnels confondus (salarié, indépendant, fonctionnaire ou autres régimes belges).

Attention: prendre sa pension anticipativement peut avoir des répercussions sur le montant de votre pension.

Infos complémentaires :  
[sfpd.fgov.be](http://sfpd.fgov.be) ou par téléphone au 1765.



**Pour introduire votre demande de pension, vous pouvez prendre contact avec Ingrid Ulens :**

083 61 54 82 - 0489 87 32 05 - [ingrid.ulens@assesse.be](mailto:ingrid.ulens@assesse.be)

## Vous vous posez l'une ou plusieurs de ces questions ?

### Comment puis-je connaître la date de prise en cours de ma pension ?

Le service pension met à disposition un site internet très complet permettant de consulter votre dossier en ligne. Vous y trouverez toutes les informations relatives à votre carrière, à la date de prise en cours de votre pension, au montant estimé de votre pension.

Il suffit de vous munir de votre carte d'identité, de votre code pin et de vous loguer sur le site : [mypension.be](http://mypension.be).

Vous pouvez également contacter le service pension au 1765 ou vous rendre dans un des "Points Pensions" à Namur sur rendez-vous.

### Puis-je continuer à travailler tout en étant pensionné ?

Oui, mais vous devez respecter des plafonds de revenus si vous avez moins de 65 ans ou si vous avez pris

votre pension avant d'atteindre 45 années de carrière.

### Comment puis-je demander ma pension ?

Lorsque vous résidez en Belgique, vous pouvez introduire votre demande de pension de différentes manières :

- En ligne via [demandepension.be](http://demandepension.be) ou [mypension.be](http://mypension.be). Une procédure simplifiée va accélérer le traitement de votre demande. Après avoir effectué votre demande en ligne, vous recevez un accusé de réception à imprimer et à conserver comme preuve.
- Au près de l'administration communale de votre lieu de résidence.
- Dans un des « Point Pensions » : uniquement possible sur rendez-vous au numéro spécial Pension gratuit 1765.

### Qu'est-ce que la GRAPA ?

La GRAPA est une allocation sociale accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Pour recevoir

la GRAPA vous devez remplir des conditions d'âge, de nationalité et de résidence. Le montant dépend de votre situation familiale et financière.

Vous ne devez généralement pas faire de demande pour obtenir une GRAPA, car nous examinons automatiquement votre dossier dans les cas suivants :

- Vous demandez une pension en Belgique.
- Vous recevez une pension en Belgique (attention, si vous ne percevez qu'une pension de fonctionnaire, vous devez faire une demande).
- Vous recevez une allocation de handicap et vous atteignez l'âge légal de la pension.
- Vous recevez un revenu d'intégration et vous atteignez l'âge légal de la pension.

Vous devez introduire une demande de GRAPA dans tous les autres cas, par exemple si vous êtes pensionné(e) et que vos revenus diminuent.

## La vie culturelle



### A quoi sert ce ticket ?

Ce ticket appelé « article 27 » donne accès aux manifestations culturelles.

### Pour qui ? Pourquoi ?

Pour les personnes en difficultés financières qui souhaitent participer à des activités culturelles à moindre prix.

### Comment obtenir ce ticket ?

En prenant rendez-vous auprès d'un travailleur social afin d'analyser ensemble votre demande et si les conditions d'octroi sont remplies.

### Pour plus d'infos, contactez :

Sonia Chonquerez - 083/63.68.27 - 0478/63.34.27 - [sonia.chonquerez@assesse.be](mailto:sonia.chonquerez@assesse.be)

### Plus d'idées de sorties ?

Rendez-vous sur le site internet : [www.article27.be](http://www.article27.be)

# L'éducatrice de rue



***Vous êtes jeunes? Vous êtes parents, enseignants, ou simplement une personne physique...  
Vous vous posez certaines questions et/ou vous rencontrez des difficultés, des obstacles.***

## **Tu es interpellé(e) par ces problèmes :**

- Tu as des problèmes à l'école.
- Tu rencontres des difficultés familiales.
- Tu souhaites changer de domicile.
- Tu te poses des questions pour la recherche d'un emploi.
- Tu as été ou tu vas être en contact avec la justice.
- Tu rencontres des difficultés dans ta vie affective.



## **D'autres sujets te touchent également? Et tu as envie d'en parler...**

Tu peux alors contacter l'éducatrice de rue pour en discuter en toute confidentialité.

Elle réalise un travail de prévention générale, ainsi qu'un soutien psychosocial auprès de jeunes en difficulté familiale, sociale, scolaire, en danger ou tout simplement en recherche de diverses informations.

## **Ses missions sont :**

- Elle élabore une relation de confiance et éducative.
- Elle écoute, informe, oriente, accompagne les jeunes et leur famille en fonction de leurs demandes.
- Elle assure un relais auprès des familles, des écoles, des employeurs, des propriétaires, etc.
- Elle apporte un soutien aux parents en difficulté avec leurs enfants.
- Elle coopère avec les différents intervenants.
- Elle intervient comme médiatrice dans des conflits entre le jeune et sa famille, son école, son employeur, les voisins, etc.
- Elle organise des animations de prévention pour tous les élèves de 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> primaires sur le thème "Comment gérer son argent de poche, son smartphone, sa tablette?" et "Les réseaux sociaux, les jeux en ligne, internet".
- Elle encadre et accompagne des animateurs durant la plaine de Maillen et pendant les grandes vacances.
- Elle épaulé et supervise les jeunes étudiants dans le cadre du projet "Eté Solidaire, je suis partenaire".
- Elle prépare le passage de la petite école à la grande école est organisée au Domaine Provincial de Chevetogne, pour les élèves de 6<sup>ième</sup> primaire.

## **L'éducatrice de rue du CPAS**

**Annick Lissoir**

083 61 54 85 - 0473 44 22 21

[annick.lissoir@assesse.be](mailto:annick.lissoir@assesse.be)

# Le « Mercadona » : colis alimentaires, hygiène et soins

Le « Mercadona » est un local situé sur le parking de la crèche Bécassine à Courrière. Une distribution de colis contenant des produits alimentaires, d'hygiène et de soin y est organisée tout au long de l'année.

## Pour qui?

Ces colis ont pour but d'apporter une aide alimentaire régulière aux personnes en difficultés financières.

## Comment obtenir un colis?

En prenant un rendez-vous auprès d'un travailleur social du CPAS d'Assesse (voir la page des permanences sociales) afin d'analyser votre demande et voir si les conditions d'octroi sont bien remplies.

## Merci à nos partenaires !

- Les producteurs locaux
- L'ASBL Vivres
- BANL (Banque Alimentaire Namur – Luxembourg)
- Les Restos du Cœur
- Le FEAD (Fond Européen d'Aide aux plus Démunis) fournit au CPAS des vivres (lait, farine, riz, pâtes, conserves et depuis peu des produits d'hygiène) qui sont partagés lors des distributions.



## Qui contacter au CPAS afin d'obtenir plus d'infos (calendrier des ouvertures)?

Sonia Chonquerez - 083 63 68 27 - 0478 63 34 27 - [sonia.chonquerez@assesse.be](mailto:sonia.chonquerez@assesse.be)



## Le vestiaire « Au P'tit Bonheur »

« Au P'tit Bonheur » est un vestiaire social qui vit grâce au travail des bénévoles. Il se situe sur le parking de la crèche Bécassine à Courrière.

## Pour qui ? Pourquoi ?

Pour les personnes en difficultés financières.

Pour donner une seconde vie aux vêtements, chaussures, vaisselle, décorations et faire ainsi le bonheur d'autres personnes.

## Qui contacter au CPAS d'Assesse pour obtenir plus d'infos (calendrier des ouvertures) ?

Sonia Chonquerez - 083 63 68 27 - 0478 63 34 27 - [sonia.chonquerez@assesse.be](mailto:sonia.chonquerez@assesse.be)

## J'ai trié ma garde-robe avant l'hiver. J'ai des vêtements propres et en bon état que je souhaite donner. Que faire ?

Un jeudi sur deux vous pouvez déposer vos dons (propres et en bon état) au local « Au P'tit Bonheur ». Ils seront réceptionnés par les bénévoles.



# La MAC, l'Alzheimer café et le voiturage

## La MAC : de quoi s'agit-il ?



Vous avez 75 ans et plus, vous avez envie de sortir de chez vous, de voir des gens, de partager un bon repas, de faire des nouvelles rencontres conviviales ?

Si c'est le cas, venez à la Maison d'Accueil Communautaire à Maillen (MAC).

La MAC favorise les échanges et aide à rompre la solitude et l'isolement.

Les rencontres se font deux fois par mois. Durant ces journées, des activités et animations sont proposées, ainsi qu'un bon repas.

### **A qui s'adresser au CPAS ?**

Anne Vanhaesebrouck - 0471 08 01 02 - [anne.vanhaesebrouck@assesse.be](mailto:anne.vanhaesebrouck@assesse.be)

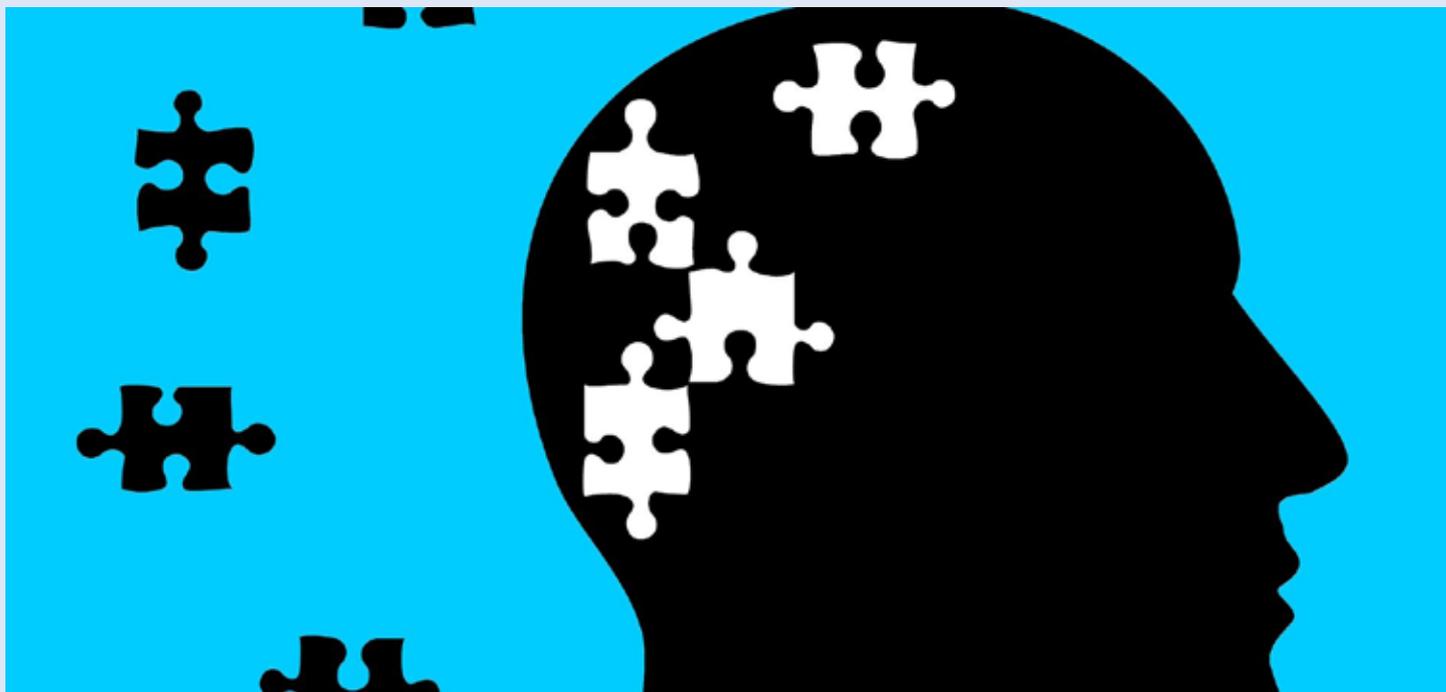
## L'Alzheimer café, vous connaissez ?

C'est un espace de rencontres conviviales pour les personnes atteintes, de près ou de loin, par la maladie, ainsi que pour celles souffrant de troubles cognitifs et leurs proches. Elles pourront y dialoguer librement. Cet endroit permet de donner à ces personnes malades et à leurs proches, un sentiment d'appartenance, de reconnaissance et d'acceptation. L'Alzheimer café est ouvert aux Assessois(es), ainsi qu'aux habitant.e.s des communes avoisinantes.

La participation est gratuite et a lieu tous les 3ièmes jeudis du mois, de 13h30 à 16h à Maillen.

### **A qui s'adresser au CPAS ?**

Anne Vanhaesebrouck - 0471 08 01 02 - [anne.vanhaesebrouck@assesse.be](mailto:anne.vanhaesebrouck@assesse.be)



## En quoi consiste le voiturage ?

***Vous habitez la commune d'Assesse et votre famille est dans l'impossibilité de vous aider ?***

***Votre voisin habituel est en vacances ?***

***Vous n'avez trouvé aucune solution pour vous déplacer ?***

Alors vous pouvez contacter le Service voiturage. Un bénévole viendra vous chercher à domicile pour vous conduire chez un médecin, à l'hôpital, mais aussi pour vous permettre de faire une démarche administrative, rendre visite à un proche, faire une course, ...

Le montant actuel est de 0,417 euros/kilomètre, à partir du lieu du domicile du bénévole, jusqu'à son point de retour.

Toute demande doit être faite au moins 48 heures à l'avance, et sans certitude que nous pourrons répondre à toutes les sollicitations.

### **Chez qui introduire une demande de voiturage ?**

**Anne Vanhaesebrouck** - 0471 08 01 02 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h



### **Appel aux bénévoles**

Pour que tous ces services puissent fonctionner, le CPAS d'Assesse est constamment à la recherche de nouveaux bénévoles.

Vous avez envie de donner quelques heures de votre temps et être défrayés de vos trajets ? Vous pouvez alors prendre contact avec :

**Anne Vanhaesebrouck** - 0471 08 01 02

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

**Annick Lissoir** - 083 61 54 85 - 0473 44 22 21 - [annick.lissoir@assesse.be](mailto:annick.lissoir@assesse.be)

## Comment aider le peuple ukrainien depuis la Belgique et en particulier à Assesse



Notre commune a accueilli 17 personnes d'origine ukrainienne depuis le début de la guerre. Elles ont obtenu le statut de protection temporaire et ont été hébergées dans un premier temps au sein de familles d'accueil pour ensuite prendre leur autonomie dans le circuit locatif.

Il est toujours possible de faire un don en faveur de personnes victimes de la crise ukrainienne auprès du Consortium 12-12, de la Croix-Rouge de Belgique, du Haut-Commissariat aux Réfugiés (agence de l'ONU), d'Amnesty International, ou encore en prenant contact avec SOS Villages d'Enfants.

Les familles ukrainiennes ayant obtenu le statut de protection temporaire peuvent introduire auprès du CPAS où le bénéficiaire est inscrit au registre des étrangers une demande d'aide financière équivalente au Revenu d'Intégration Sociale. Des aides médicales, psychosociales, au logement sont également possibles.

# Plan de cohésion sociale

## Présentation

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Le plan de cohésion sociale a pour objectif l'accès aux droits fondamentaux des citoyen.ne.s de nos communes tant d'un point de vue individuel que collectif.



## QUE METTONS-NOUS EN PLACE POUR VOUS ???

- ✓ **L'accès à des services en lien avec la santé** : psychologues, Alzheimer café, Accueil des aînés et journées bien-être en collaboration avec les Maisons d'Accueil Communautaires d'Assesse et d'Ohey.

### Alzheimer café

### Vie relationnelle & affective des aînés

### Consultations psychologiques



**Conférence**  
MARDI 6 SEPTEMBRE 2022  
DE 19 À 21 HEURES

**MALADIE D'ALZHEIMER**  
Mieux la comprendre pour mieux la vivre !

Conférence donnée par Sabine Henry  
Présidente de la Ligue Alzheimer ASSE

Où ?  
Salle du Conseil Communal d'Assesse  
Esplanade des citoyens, 4  
5330 ASSESSE

CONTACT :  
PCS ASSESSE-OHEY - 0483 23 46 13  
Anne Vanhaesebrouck - 083 23 24 43



**Guidance et accompagnement thérapeutiques**

Mis en place par les CPAS d'Assesse et d'Ohey dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

En partenariat avec le Centre Azimuts<sup>®</sup>, le PCS met à votre disposition un suivi psychothérapeutique.

Grâce à cette initiative, vous avez la possibilité de bénéficier du soutien autonome et indépendant d'un psychologue.

Cette intervention est gratuite et près de chez vous, dans un espace confidentiel.



Un espace de parole pour les patient.e.s et leur famille.  
Un temps d'échange, de partage entre aîné.e.s & ateliers.

Besoin d'aide ?  
Besoin d'écoute, bien-être 😊

✓ **L'alimentation saine et accessible à tous grâce** : au bar à soupe, aux ateliers culinaires et à l'impulsion d'une épicerie sociale.

### Le bar à soupe



Confection une fois par mois (octobre à mars) d'une soupe avec des légumes frais pour les bénéficiaires des colis alimentaires et les aîné.e.s isolé.e.s.

### Les ateliers culinaires



Comment utiliser tous les légumes du frigo ? Cuisinez bien et malin !

Une future épicerie sociale ? Et sa camionnette mobile pour les plus isolé.e.s ? On y réfléchit ! 😊



✓ **Vivre chez soi plus longtemps grâce à la solidarité de base entre voisins** :

Si vous voyez cette affiche posée sur la porte, la fenêtre ou la boîte aux lettres de votre voisin(e), cela veut dire qu'il (elle) peut vous aider pour des petits services tels que :

- Visite de courtoisie
- Dénéigement du trottoir en hiver
- Attentions durant les fortes chaleurs
- Menus travaux : remplacer une ampoule, déplacer un petit meuble, petites réparations, ...
- Ranger du bois, aide au jardin (pas l'entretien)
- Courses diverses : alimentation, pain, pharmacien, mutuelle, ...
- Petits transports



✓ **Plus de mobilité avec le FLEXITEC et en collaboration avec la Commune de Gesves**

Elaboration entre Assesse-Ohey et Gesves d'un plan de mise à disposition du Flexitec de Gesves pour les deux autres communes. Ainsi un plan de transport sera décidé pour permettre aux plus isolé.e.s d'aller faire leurs emplettes !



✓ **Apprendre à conduire alors que je ne pensais pas y arriver c'est possible !!!**

En collaboration avec les assistants sociaux des CPAS, une ASBL propose des cours adaptés pour l'apprentissage théorique du permis de conduire !

✓ **Et pour les professionnels de première ligne : formation à la détection des signes de violence conjugale**

Formation réalisée en collaboration avec le service Egalité des chances de la Province de Namur

✓ **SOLO mais pas seul(e)**

Vous êtes seul(e) avec vos enfants, on vous propose un temps de « pause » pour parler, échanger et rencontrer des personnes qui vivent la même chose que vous dans un cadre convivial. Des rencontres sont prévues tant à Assesse qu'à Ohey.



**Pour toutes informations n'hésitez pas à nous contacter au PCS, nous sommes à votre disposition.**

**Laurence SCHAERS 0489/234613 et Sonia Chonquerez au 0478/633427**

**RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.**

**LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.**

 <b>EN CAS D'URGENCE</b>	En cas d'urgence médicale, appelez le <b>112</b> <small>ambulance et pompiers</small>	En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le <b>101</b> <small>Police</small>
<b>+ SOS</b> 	En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au <b>0800 32 123</b> <small>Tj/7, 24h/24</small>	En cas de <b>violence sexuelle</b> (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre Tj/7 et 24h/24 dans le <b>Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)</b> le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.
<b>DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE</b>		
Vous vivez une situation de <b>violence conjugale</b> et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au <b>0800 30 030</b> ou envoyez un message via le chat sur <a href="https://ecouteviolencesconjugales.be">ecouteviolencesconjugales.be</a> <small>Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO</small>	Vous craignez d'avoir des <b>comportements violents</b> envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de <b>Praxis</b>	Vous avez <b>besoin de parler</b> , appelez Télé-Accueil au <b>107</b> <small>Tj/7, 24h/24</small>
En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, <b>épousement parental</b> , appelez SOS Parents au 0471 414 333 <small>Tj/7, de 8h à 20h</small>	Vous avez connaissance d'une situation de <b>violence sur un enfant</b> (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe <b>SOS Enfants</b> de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au <b>103</b> pour demander conseil <small>10h à minuit, Tj/7</small>	Vous avez été victime de <b>violence sexuelle</b> , appelez <b>SOS Viol</b> (pour adulte et adolescent-e) au <b>0800 98 100</b> ou envoyez un message via le chat des CPVS sur <a href="https://violencessexuelles.sitool.net/chat">violencessexuelles.sitool.net/chat</a> <small>Ouverture 15h semaine voir horaires sur le site</small>
Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? > <a href="#">Link naar de Nederlandstalige versie</a>		



# Hello!

Notre crèche, située au centre du village de Courrière, accueille dans un cadre coloré et vivant, une quarantaine de petits bouts âgés de 0 à 3 ans.

Agréé et subventionné par l'ONE, notre milieu d'accueil se doit de proposer un accueil effectué par du personnel motivé et qualifié (personnel psychomédico-social et administratif, puéricultrices, aide administrative, technicienne de surface, cuisinière)

Pour leur confort, les bambins sont répartis en trois groupes d'âges distincts, soit les coccinelles (3 à 13 mois), les écureuils (13 à 21 mois) et les hirondelles (21 à 36 mois).

Chaque séjour est aménagé de manière spécifique pour pouvoir offrir aux enfants des activités qui leur permettent de grandir en toute sécurité tout en éveillant leurs nombreuses compétences. Nous disposons d'un grand jardin et de terrasses dont ils profitent en toutes saisons.

Notre projet pédagogique est depuis de nombreuses années mûrement réfléchi au travers de fréquentes remises en question. Si vous envisagez de nous confier votre enfant, sachez que notre priorité est avant tout de viser le bien-être de tous et d'instaurer un climat de confiance dans cette relation qui se joue entre vous, parents, votre bébé et ses puéricultrices. Nous vous proposons deux années et demie de collaboration, faites d'observations, d'écoutes et d'échanges permettant de répondre le mieux possible aux besoins de chaque petit bout. Poser ensemble un regard bienveillant et confiant sur celui-ci dès son premier âge, n'a que des conséquences positives sur son évolution physique, psychique et affective. Notre pédagogie s'enrichit donc en permanence de cette philosophie.

# La Crèche

## « Le Jardin de Bécassine »

### Quelles sont les conditions pour inscrire son enfant?

Etre domicilié(e) ou travailler dans notre commune assessoise est la priorité que nous appliquons lors des inscriptions.

Toutefois, 10% de nos places sont réservées en vue de répondre à des besoins d'accueil spécifiques (accueil d'urgence, adoption, handicap, vulnérabilité socio-économique...).



### Quelles sont nos périodes d'ouverture?

Nous ouvrons nos portes à vos enfants du lundi au vendredi de 6h45 à 18h30.

En dehors des jours fériés, voici nos moments de fermetures annuelles habituelles :

- Deux à trois semaines fin juillet à début août.
- Du 24 décembre au 1er janvier.
- Trois à quatre journées pédagogiques par an.

### Que coûte une journée à la crèche?

La participation financière parentale (PFP) due pour une journée de présence est toujours établie en fonction de vos revenus. Un barème ainsi qu'une circulaire de l'ONE établis à ce sujet permettent de calculer celle-ci. Vous pouvez trouver ces documents réactualisés chaque année, sur le site de l'ONE.

Ce taux journalier comprend la prise en charge complète de l'enfant dont les repas du matin, de midi et de quatre heures. Toutefois les langes et le lait en poudre seront fournis par vos soins.

Au cours du séjour de votre enfant, ses absences éventuelles ne seront pas facturées (si annoncées à temps et justifiées).

En temps opportun, une attestation fiscale est remise à chaque famille.



## Y-a-t-il un nombre de jours de fréquentation minimum à respecter ?

Nous vous demanderons lors de l'inscription, de définir le nombre de jours et demi-jours (= 5h maximum) de présence par semaine et/ou par mois. Il est cependant requis de prévoir au minimum 3 présences par semaine et 12 par mois (jour ou demi-jour) pour que l'enfant puisse établir des repères sécurisants au sein de notre institution.

Un contrat est par ailleurs établi avec chaque famille précisant toutes les modalités de l'accueil.

### Quelles démarches faut-il effectuer pour s'inscrire ?

Vous souhaitez prendre des renseignements complémentaires ou inscrire votre enfant dans notre service ?

N'hésitez pas à contacter la personne responsable dont les coordonnées sont reprises ci-dessous.

Votre demande d'inscription pourra être prise en compte une fois les 14 semaines de grossesse atteintes.

Dans ce cas, votre passage à la crèche (sur rendez-vous) sera indispensable pour mettre au clair et établir par écrit vos attentes et nos possibilités d'accueil. La date reprise sur ce document signé par les deux parties est très importante car elle définira l'ordre d'entrée des enfants.

Une visite complète des lieux ainsi que la présentation de notre projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur vous seront ensuite proposées avant de prendre votre décision finale. Celle-ci fera l'objet d'une confirmation officielle dans les 15 jours suivant cette rencontre.

### Faut-il prévoir un temps de préparation de bébé à son entrée en crèche ?

Bien sûr, il est très important de préparer ce moment de séparation avec vous et bébé !

C'est pourquoi, nous vous proposerons quelques jours avant l'entrée officielle en crèche, des temps progressifs d'observations et d'échanges avec les puéricultrices. Vous accompagnerez votre enfant au sein de son groupe, votre présence étant indispensable pour le rassurer. Ensuite, vous nous le confierez seul pour des moments de plus en plus longs.

Cette période dite de familiarisation sera toujours organisée de telle manière que votre famille ait pu prendre le temps de faire amplement connaissance avec les nounous de votre petit loup et réciproquement.

Après l'entrée officielle à la crèche, puéricultrices et bébé continueront à se découvrir créant peu à peu, avec et pour celui-ci, un lien d'attachement et un environnement rassurant. C'est alors que votre enfant commencera à profiter pleinement des plaisirs de la vie en crèche !

Au plaisir de vous informer et de vous rencontrer.

### Qui contacter à la crèche ?

**Catherine Even**

[catherine.even@assesse.be](mailto:catherine.even@assesse.be)

083634924 (chaque jour, de 9h à 16h)

« Le Jardin de Bécassine »

Rue de la Pavée, 8, 5336 Courrière





Ce n'est plus un secret : l'heure est à la survie de l'humanité ! Lorsqu'un vacarme maladroite vocifère sa colère ou qu'un murmure timide demeure inaudible, notre capacité d'écoute devient vitale. Les langues qui nous entourent en sont les ambassadrices aux multiples facettes, par exemple lorsqu'elles s'invitent sous la forme d'une borne audio au rayon jeunesse de la bibliothèque. C'est aussi avec les langues des enfants que « nous faisons école » - non sans quelque difficulté parfois... et opportunité de reconsidérer nos propres aptitudes linguistiques.

La culture se construit dans l'action, en faisant des choses ensemble, ici et maintenant : c'est le cas lorsque nous partageons des activités ludiques, culturelles, sportives, par exemple dans un mouvement de jeunesse ou un club. Outre les talents potentiels qui peuvent contribuer aux performances locales – football et basket en tête – ce sont les apprentissages eux-mêmes, mais aussi et surtout les modes de compréhension d'autrui qui en sont transformés.

- Accueillir l'inattendu- « Il y a de la poésie dans la vie de certains... »

Une enseignante de 3ematernelle raconte comment le jeune Boris a bouleversé un chantier d'écriture sur la recette des crêpes. « Pour la pâte, notre ami Boris, qui vient de Russie et qui ne parle pas encore le français, propose « Des notes ! Musique !!! » Certains rient aux éclats...Boris se recroqueville dans un coin jusqu'à ce que, réconforté par Madame, il parvienne à lui faire comprendre que, quand sa maman prépare des crêpes, elle lui demande de jouer un morceau de clarinette...

« Il me reste à faire percevoir aux autres que, pour cet enfant, la musique fait partie de la recette des crêpes et que, nous aussi, nous pouvons ajouter à nos recettes de la magie, de la poésie, de l'inattendu, et tant d'autres choses, comme, par exemple, beaucoup d'amour. »

**Ô Bon Boucher!**  
BERTRAND BOURGEOU - MATHIEU VAN DER VOEST  
BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR  
SINCE 2022  
OBONBOUCHER@GMAIL.COM

**Votre boucherie charcuterie traiteur**  
située sur le site de la boulangerie Pierson à Courrière

**HORAIRE :** LUNDI 8H30-18H30 ■ MARDI 8H30-17H ■ MERCREDI : FERMÉ  
JEUDI 8H30-18H30 ■ VENDREDI 8H30-18H30 ■ SAMEDI 8H30-18H  
DIMANCHE 9H-12H30

**HORAIRES "SPÉCIALES FÊTES DE FIN D'ANNÉE" :**  
VENDREDI 23 DÉCEMBRE FERMÉ À 16H  
OUVERT LES SAMEDIS 24 & 31 DÉCEMBRE DE 9H À 16H NON-STOP  
FERMÉ LE 25 DÉCEMBRE ET DU 1ER AU 8 JANVIER 2023 INCLUS

**Venez consulter**  
**nos suggestions pour vos fêtes**  
**en magasin**

*Mathieu, Bertrand et toute leur équipe*  
*vous souhaitent de délicieuses et gourmandes*  
*fêtes ainsi qu'une très bonne année 2023 !*

*Vous pouvez également*  
*commander vos plateaux garnis,*  
*vos charcuteries de fêtes*  
*ainsi que vos gibiers et autres*

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE ARTISANALES - PLATS TRAITEUR - FROMAGES**

**Chaussée de Luxembourg, 7e - 5336 COURRIÈRE - 0471 722 801** **Ô Bon Boucher**



# COFINAM

FIDUCIAIRE AGRÉÉE PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière

Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99

Mail : info@cofinam.be - Web : www.cofinam.be

## ENTREPRISE VANBAELEN

Toute une équipe à votre service pour:

Toiture - Charpente - Zinguerie  
Isolation toiture et pignon  
Sanitaire neuf et rénovation  
Eau de pluie, chauffe-eau solaire...

(Installateur agréé Roscoat)



Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon  
Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse  
Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03

[www.vanbaelen-toitures.be](http://www.vanbaelen-toitures.be)

# Intermarché

AVEC VOUS POUR UNE VIE MOINS CHÈRE

## ASSESE

*Nouvelle gérance*

LUNCH CORNER avec :  
sandwichs - salades - wraps

FAIT SUR PLACE

Sushis le weekend

Spécialiste du BARBECUE

- ✓ Poisson découpé sur place
- ✓ Prix imbattables
- ✓ Assortiment traiteur élargi
- ✓ Viande locale
- ✓ Magasin plus aéré



**OUVERT dimanches  
et jours fériés - Tél. 083 66 05 70**



« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »

Benjamin Das Dorez,  
Entrepreneur de pompes funèbres

081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7

**Funérailles, crémations et assistance  
en formalités après funérailles**

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur  
autres adresses : Jambes | Champion  
081 73 75 45 | [laloux-chaudoir@delala.be](mailto:laloux-chaudoir@delala.be)  
[www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be](http://www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be)

Partenaire de DELA  
DFA1 BV - RPM 0412 937 710

**Centre Funéraire  
Laloux - Chaudoir**

## Quel mazout respecte l'environnement ?

**Total Mazout Ultra. Le mazout malin.**

- ✓ Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- ✓ Réduction de votre consommation jusqu'à 7%\*
- ✓ Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

\*Par rapport à l'installation d'un mazout ordinaire.



Nous sommes à votre disposition :

### Ets BOTTON TOTAL

Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE

Tél : 083 655 099 [www.mazout-botton.be](http://www.mazout-botton.be)

**Aménagement extérieur**

**Gros oeuvre**

**Assainissement**

**Couverture**

**Isolation - Cloison**

**Outillage**

**Quincaillerie**



**matériaux  
de construction**

E-mail : [lizin@toutfaire.com](mailto:lizin@toutfaire.com)

Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE

Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04

Electricité Bâtiments & Industries  
Panneaux Photovoltaïques  
Alarme vol & incendie  
Vente électro - Domotique  
...



**Devis gratuit !**

Rue du Trieu d'Avillon  
5336 Courrière  
**Michel Debel**  
Gsm : 0476/24 54 66  
debel1970@gmail.com

**De Bel**  
Electricité générale

**Bastin Assurfinances sprl**

✓ assurances  
✓ placements

**Valmy BASTIN**

Chaussée de Marche 52  
5330 Assesse  
Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74  
GSM 0490/11.55.52

info@bastin-assurfinances.be  
[www.bastin-assurfinances.be](http://www.bastin-assurfinances.be)  
FSMA: 47306A

**Funérailles BODSON**  
*Au service de votre famille*

**Nouveau WIERDE**  
Chaussée de Marche 1017

**BOUGE - Rue de Sardanson 64**

081 201990 • [www.funeraillies-bodson.be](http://www.funeraillies-bodson.be)



**Vaste parking**



**DM DEMAZY Max**

**PORTES DE GARAGES**  
HORMANN - NOVOFERM - SESAME  
**PRIVÉS ET INDUSTRIEL**  
**MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS • TENTES SOLAIRES**  
Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

Du lundi au samedi de 9h à 18h  
Fermé dimanche & Jours fériés

**INFO** [www.demazym.be](http://www.demazym.be)

**CHAUSSÉE DE MARCHÉ 26 - 5330 ASSESSE - info@demazym.be - 0497/23 38 75**






**BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR**  
CUISSON AU FEU DE BOIS

**GEMBLoux**  
142, Chaussée de Namur  
Tel. : 081 611 600

**WIERDE**  
97, Rue de Jausse  
Tel. : 081 588 883

**LE PAIN D'ANTAN**

[lepaindantan.be](http://lepaindantan.be)

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

